

Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Tu bouges t'es bien - Aide à l'équipement

Publics concernés

Association , Établissement public , Collectivité territoriale

Domaines secondaires

Sport

Date de fin de publication

7 juin 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les structures souhaitant acquérir du matériel destiné à la mise en mouvement des jeunes éloignés de l'activité physique.

Échéances

09 février 2026 : publication du dispositif

07 juin 2026 : fin de dépôt des dossiers

Eté 2026 : instruction des dossiers

28 septembre 2026 : présentation des dossiers en commission permanente

Objectifs

Augmenter la pratique d'activité physique des jeunes (lycéens, apprentis et jeunes accueillis dans les missions locales) et diminuer la sédentarité.

Pour ce faire, le dispositif "Tu bouges t'es bien" :

Cible les jeunes les plus éloignés de la pratique d'activités physiques en les plaçant au centre de la démarche,

Mobilise les acteurs, développe une culture partagée et des démarches collaboratives pour la promotion de l'activité physique.

Bénéficiaires

Les établissements scolaires du secondaire : lycées publics et privés, professionnels et agricoles,

L'Association Régionale des Missions Locales (ARML) de Nouvelle-Aquitaine et ses missions locales,

Les Centres de Formations d'Apprentis (CFA),

Les Maisons Familiales Rurales (MFR),

Les associations sportives néo-aquitaines affiliées à une fédération sportive agréée,

Les collectivités.

Les porteurs de projet devront être implantés sur le territoire régional.

Montant

Subvention au titre de l'investissement avec un montant conditionné au projet déposé.

Seuls les frais liés à la réalisation du projet sont éligibles (autres que les frais de fonctionnement classiques des structures).

Le financement reste sous réserve du budget de la collectivité et de ses potentielles contraintes budgétaires.

Critères de sélection

Pourront faire l'objet d'un soutien les porteurs de projets ayant pour objectif de :

Favoriser l'aménagement de lieux actifs et sécuritaires (via la création de parcours sport santé, l'installation de matériel permettant le développement de la discipline Parkour par exemple),

Mettre en place des actions innovantes permettant l'accès à de nouvelles activités attrayantes, variées et conviviales basées sur l'innovation par le numérique (par exemple avec le logiciel Lü),

Optimiser l'utilisation des infrastructures existantes (comme par l'installation de boîtes extérieures connectées),

Acquérir du matériel encourageant la pratique sportive : vélo chargeur, rameur et vélo connectés, kit et programme de course d'orientation par exemple.

Une attention particulière sera portée sur :

Les acquisitions tenant compte de la dimension environnementale du projet dans le cadre de la feuille de route régionale "Néo Terra" (accélérer la transition énergétique et écologique, réduction de l'emprunte carbone),

La mutualisation des acquisitions,

La régularité et la durée d'utilisation des acquisitions. Le projet global en lien avec l'investissement devra s'inscrire dans le temps à des fins de pérennisation, La cohérence du devis présenté et le montant des cofinancements.

Comment faire ma demande ?

- 1/ Télécharger le cahier des charges ci-dessous
- 2/ Télécharger le dossier de demande de subvention ci-dessous
- 3/ Envoyer le dossier de demande de subvention par mail à sport@nouvelle-aquitaine.fr

Pour toute information complémentaire, merci de bien vouloir adresser votre demande par mail à : sport@nouvelle-aquitaine.fr